

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 JUIN 2020

Membres présents : 19/19

L'an deux mil vingt, le huit juin, 19 heures, salle de la mairie étaient réunis sous la présidence de M.Jean-Claude MANDRY, Maire : M.Michel STOCKER, Mme Pascale STIRMEL, M.Eric MULLER, Mme Sabine SCHMITT, adjoints au maire, M.Claude KOST, Mme Edith CARL, Mme Véronique KAUFFER, M.Christophe MONNOYER, M.Michel SPITZ, Mme Isabelle LAGRANGE, M.Philippe STUMPF, Mme Isabelle WITTEK, Mme Céline BECK, Mme Cynthia RIBEIRO GOMES, M.Auguste MATHIS, Mme Elodie SPITZ, M.Maxime LUTZ et M.Xavier WOLFFER

1)CONSTITUTION DES COMMISSIONS

Après avoir pris connaissance des compétences et des modalités de fonctionnement, le Conseil, à l'unanimité, constitue les huit commissions (en gras : les présidents) suivantes dont le maire et les quatre adjoints sont membres d'office :

Voirie-Bâtiments-Ouvriers communaux :

Michel STOCKER, Céline BECK, Edith CARL, Maxime LUTZ, Philippe STUMPF, Auguste MATHIS et Xavier WOLFFER

Culture-Sport-Tourisme :

Eric MULLER, Isabelle WITTEK, Véronique KAUFFER, Isabelle LAGRANGE et Auguste MATHIS

Finances-Economie :

Michel SPITZ, Claude KOST, Philippe STUMPF, Edith CARL, Xavier WOLFFER, Cynthia RIBEIRO GOMES et Auguste MATHIS

Urbanisme-Cadre de Vie –Développement Durable-PLUI:

Sabine SCHMITT, Claude KOST, Véronique KAUFFER, Xavier WOLFFER, Edith CARL
Cynthia RIBEIRO GOMES, Elodie SPITZ, Isabelle WITTEK, Céline BECK et Christophe MONNOYER

Agriculture, Viticulture, Gestion de la Forêt :

Pascale STIRMEL, Philippe STUMPF (vice-président), Céline BECK, Xavier WOLFFER, Michel SPITZ et Auguste MATHIS

Communication, nouvelles technologies :

Christophe MONNOYER, Céline BECK, Isabelle WITTEK, Isabelle LAGRANGE, Michel SPITZ et Elodie SPITZ

Affaires scolaires-jeunesse :

Véronique KAUFFER, Cynthia RIBEIRO GOMES, Elodie SPITZ, Isabelle WITTEK, Céline BECK et Edith CARL

Appel d'Offres :

Jean-Claude MANDRY, Claude KOST, Philippe STUMPF, Céline BECK et Xavier WOLFFER

.....

2) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

M.le Maire rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire. Dans les communes de plus de 2000, les huit commissaires titulaires ainsi que les huit suppléants sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

L'assemblée propose donc, à l'unanimité,

** Membres titulaires* : Michel STOCKER, Pascale STIRMEL, Eric MULLER, Sabine SCHMITT, Claude KOST, Edith CARL, Véronique KAUFFER, Christophe MONNOYER, Michel SPITZ, Isabelle LAGRANGE, Philippe STUMPF, Isabelle WITTEK, Céline BECK, Cynthia RIBEIRO GOMES, Auguste MATHIS et Vincent KIEFFER d'Itterswiller.

** Membres suppléants* : Elodie SPITZ, Maxime LUTZ, Xavier WOLFFER, Jean-Marc MEYER, Arnaud SCHALLER, Raphaël MEYER, Patrick SPITZ, Francis BECK, Jean-Marc OSTERTAG, Eric SCHMITT, René HURLIMANN, Médard GUNTZ, M. Hubert METZ de Blienschwiller, Claude LEYDER, Patrick METZ, Patrick MULLER.

3) NOMINATION DES DELEGUES COMMUNAUX

A l'unanimité, sont nommés :

CCAS : Isabelle LAGRANGE, Isabelle WITTEK, Edith CARL et Cynthia RIBEIRO GOMES
Syndicat des Communes et Etablissements Publics Forestiers du Piémont de Barr : Michel STOCKER et Mme Pascale STIRMEL

SDEA : Jean-Claude MANDRY

Maison de Retraite : Sabine SCHMITT et Eric MULLER

Syndicat des 26 Communes : Jean-Claude MANDRY (Titulaire) et Michel STOCKER (suppléant)

CNAS : Jean-Claude MANDRY

Correspondant défense : Eric MULLER

Association Notre-Dame : Eric MULLER

Salle polyvalente : Michel STOCKER

SMICTOM : Auguste MATHIS

Référent Embelliflore : Michel STOCKER

4) INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Considérant qu'il appartient, selon le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants, au conseil de fixer ces indemnités,

ayant pris connaissance du renoncement du maire et des adjoints quant à l'octroi du taux maximal,

l'assemblée fixe à compter du 26 mai 2020, l'indemnité mensuelle du maire à 46,40% de l'indice brut terminal de la fonction publique au lieu de 51,6% soit 1.402,66-€ net.

Les quatre adjoints percevront chacun 40% du montant ainsi défini (561,07€ net) soit 18,56% de l'indice brut terminal de la fonction publique. (14 voix pour et abstentions des intéressés).

.....

5)DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M.le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, l'assemblée décide, pour la durée du présent mandat, de confier au maire les délégations suivantes :

- *de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- *de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- *de créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- *de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- *d'accepter les dons et legs que ne sont grevés ni de conditions ne de charges,
- *de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600€,
- *de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- *de réaliser les lignes de trésorerie sur une base d'un montant maximum de 150.000,-€,
- *d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

6)REPORT DE MANIFESTATIONS

En raison de la crise actuelle (COVID 19) et après avoir entendu toutes les explications de M.Jean-Claude MANDRY, Maire

le Conseil, décide,

- le report d'un an des festivités du 50ème anniversaire du jumelage avec Welkenraedt , (abstention de Mme Isabelle WITTEK),
- l'annulation du bal du 13 juillet au soir,
- le maintien de la cérémonie officielle du 14 juillet, de l'accueil des touristes et du marché du terroir organisé les dimanches soirs en juillet et août. Ces différentes manifestations seront adaptées selon la situation sanitaire.

En fin de séance,

M.Jean-Claude MANDRY, Maire,

- *précise que, dans la mesure du possible, les séances du conseil municipal et des différentes commissions seront respectivement fixées à 19 h et 18h 30 mn,
 - *donne des informations concernant les dossiers suivants : sécurisation de la route d'Andlau, travaux d'accessibilité à la chapelle Ste-Marguerite, destination future de l'ancien presbytère et équipement de l'éclairage public de la rue Ste-Marguerite en luminaires à led.
 - *explique toute la complexité des mesures liées à l'ouverture des écoles dans le cadre du corona virus,
- M.Michel STOCKER, adjoint au maire,
- *informe que le SDEA effectue actuellement des travaux au réservoir d'eau avec notamment l'aménagement des abords et la mise en place d'une clôture.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an comme ci-dessus.